



République Française  
Département Indre-et-Loire  
**Commune de VERNOU SUR BRENNE**

**EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	20

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 18/12/2025  
Et  
Publication ou notification du : 18/12/2025

L'an 2025, le 15 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.

**Présents** : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice à M. LESAGE Mathieu

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie, MM : DEVALLÉE Victorien, SIMONIN Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. BONZON Sébastien

**80/2025 – TARIFS 2026**

Madame Claude FERRAND, adjointe aux finances, présente à l'assemblée la proposition tarifaire 2026, examinée par la commission « finances » réunie le 24/11/2025.

Il est proposé

- de réviser :
  - o le tarif de location des salles et du matériel
  - o le tarif des concessions funéraires
  - o le repas des aînés
  - o la redevance annuelle de stationnement des taxis pour occupation du domaine public
  - o les loyers des baux communaux et commerciaux suivant l'indice de révision prévus aux contrats ;
- d'instituer la gratuité des salles pour l'organisation de réunion publique dans le cadre de la campagne électorale, dans la limite de deux réunions.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu la proposition de tarifs applicables au 01/01/2026 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24/11/2025 ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la grille tarifaire jointe en annexe de la présente délibération ;
- d'accorder la gratuité des salles pour l'organisation de réunion publique dans le cadre de la campagne électorale dans la limite de deux réunions.
- d'autoriser Madame Le Maire, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/12/2025

Le Secrétaire de Séance  
M. BONZON Sébastien



Le Maire,  
Pascale DEVALLÉE

